



Pour toute correspondance :
CRCAM NORD MIDI-PYRENEES
Société de Courtage d'Assurances **07 019 259**
219 AVENUE FRANCOIS VERDIER
81022 ALBI CEDEX 9

ALBI, le 13/06/2025

N° Tél. gestion : 05 63 49 55 66

ASSURANCES AGRI PRO

du lundi au vendredi de 09h00 à 17h45

N° Tél. sinistre : 0 800 810 812

Service & appel
gratuits

GAEC GAEC DES TROIS SAPINS
LIEU DIT JOUANDANNET
46340 LAVERCANTIERE

Avis de renouvellement de vos contrats professionnels au 01/07/2025

Cher Client,

Vous trouverez ci-après une synthèse des principaux éléments de vos contrats professionnels renouvelés au 01/07/2025.

Si vous souhaitez recevoir l'avis de renouvellement détaillé d'un ou plusieurs de vos contrats, ou nous signaler toute modification, vous pouvez contacter le service gestion au numéro indiqué ci-dessus.

En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Guillaume ORECKIN
Directeur Général de Pacifica

INFO + :**Modification de la contribution réglementaire Catastrophe Naturelle**

A compter du 1er janvier 2025, la contribution réglementaire Catastrophe Naturelle passe de 12% à 20% pour le contrat Multirisque Agricole et de 6% à 9% pour les contrats Assurance Automobiles et Véhicule Professionnel. Cette contribution se répercute directement sur les cotisations de vos contrats d'assurance.

Votre conseiller ainsi que nos spécialistes en assurance agricole sont disponibles pour répondre à vos questions.

Informations générales

Entité Professionnelle : N° 352956EXP908, GAEC GAEC DES TROIS SAPINS
Composée de

<i>Titre, Nom, Prénom</i>	<i>Participe à l'activité</i>	<i>Parts</i>	<i>Date de 1^{ère} installation</i>
M. TAURAN JEAN MICHEL	OUI	50%	01/02/1998
M. TAURAN CHRISTOPHE	OUI	50%	01/02/1998

Activité Principale : POLYCULTURE ELEVAGE TRADITIONNEL

Activité(s) Secondaire(s) : pas d'activité secondaire déclarée



CRCAM NORD MIDI-PYRENEES
Société de Courtage d'Assurances **07 019 259**
219 AVENUE FRANCOIS VERDIER
81022 ALBI CEDEX 9

N° Tél. gestion : 05 63 49 55 66
ASSURANCES AGRI PRO
du lundi au vendredi de 09h00 à 17h45

N° Tél. sinistre : 0 800 810 812 

ALBI, le 13/06/2025

X 1/5 50/30/11182/3890 01AA2380766P4TF 15 FOY
SD : 86500870330445W

LA POSTE



GAEC GAEC DES TROIS SAPINS
LIEU DIT JOUANDANNET
46340 LAVERCANTIERE

Avis de cotisations

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le détail de vos cotisations d'assurance arrivant à échéance et associées à votre compte IBAN : **FR76 1120 6000 9250 0012 0832 745 BIC : AGRIFRPP812**.

En cas d'erreurs ou d'omissions, vous pouvez contacter le service gestion au numéro indiqué ci-dessus.

En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Guillaume ORECKIN
Directeur Général de Pacifica



Caractéristiques des contrats

Nature du contrat	N° de contrat	Date d'exigibilité	Montant de la cotisation TTC en €
MULTIRISQUE AGRICOLE Le montant TTC correspond à la cotisation mensualisée du renouvellement à l'échéance principale du 01/07/2025 de votre contrat.	9109556908	01/07/2025	410,61
AUTOMOTEUR TRACTEUR (HORS MONTAGNE) LANDINI 8117KG46 Le montant TTC correspond à la cotisation mensualisée du renouvellement à l'échéance principale du 01/01/2025 de votre contrat.	9279872908	01/07/2025	26,19
AUTOMOTEUR TRACTEUR (HORS MONTAGNE) RENAULT AA-123-BB Le montant TTC correspond à la cotisation mensualisée du renouvellement à l'échéance principale du 01/01/2025 de votre contrat.	9279895908	01/07/2025	35,53
AUTOMOTEUR TRACTEUR (HORS MONTAGNE) LANDINI V835572N4 Le montant TTC correspond à la cotisation mensualisée du renouvellement à l'échéance principale du 01/01/2025 de votre contrat.	9279903908	01/07/2025	13,26
AUTOMOTEUR TRACTEUR (HORS MONTAGNE) VALTRA DV-799-VH Le montant TTC correspond à la cotisation mensualisée du renouvellement à l'échéance principale du 01/01/2025 de votre contrat.	9756513908	01/07/2025	76,87
REMORQUE DESTRUEL REMORQUE TRANSPORT D'ANIMAUX 2257KE46 Le montant TTC correspond à la cotisation mensualisée du renouvellement à l'échéance principale du 01/01/2025 de votre contrat.	9279884908	01/07/2025	7,65



Avis de cotisations
Numéro de Compte :

CAMION VOLVO FL61954R 2329JY46 Le montant TTC correspond à la cotisation mensualisée du renouvellement à l'échéance principale du 01/01/2025 de votre contrat.	9279889908	01/07/2025	83,84
Le montant total des cotisations ci-dessus s'élève à 653,95 € TTC . Conformément à votre demande et au mandat SEPA référencé 0000000000000000000000007930007908PCK, ce montant sera prélevé par CRCAM NORD MIDI-PYRENEES (ICS : FR03ZZZ399305) sur le compte IBAN : FR76 1120 6000 9250 0012 0832 745 BIC : AGRIFRPP812 .			



Sauf évolution à venir, nous vous rappelons que tous les premiers de chaque mois nous prélevons :

Caractéristiques des contrats		
Nature du contrat	N° de contrat	Mensualité TTC en €
MULTIRISQUE AGRICOLE	9109556908	410,58
AUTOMOTEUR TRACTEUR (HORS MONTAGNE) LANDINI 8117KG46	9279872908	26,19
AUTOMOTEUR TRACTEUR (HORS MONTAGNE) RENAULT AA-123-BB	9279895908	35,53
AUTOMOTEUR TRACTEUR (HORS MONTAGNE) LANDINI V835572N4	9279903908	13,26
AUTOMOTEUR TRACTEUR (HORS MONTAGNE) VALTRA DV-799-VH	9756513908	76,87
REMORQUE DESTRUEL REMORQUE TRANSPORT D'ANIMAUX 2257KE46	9279884908	7,65
CAMION VOLVO FL61954R 2329JY46	9279889908	83,84
Le montant total de la(des) cotisation(s) ci-dessus s'élève à 653,92 € TTC .		
Conformément à votre demande et au mandat SEPA référencé 000000000000000000000000007930007908PCK, la(les) mensualité(s) est(sont) prélevée(s) tous les mois par CRCAM NORD MIDI-PYRENEES (ICS : FR03ZZZ399305) sur le compte IBAN : FR76 1120 6000 9250 0012 0832 745 BIC : AGRIFRPP812.		



LA MULTIRISQUE AGRICOLE

(Contrat n° 9109556908)

Caractéristiques du risque

Adresse du risque : JOUANDANET 46340 LAVERCANTIERE

Vous n'employez aucun salarié

210,80 ha (y compris bois, forêts, friches, étangs)

20 bâtiment(s) d'exploitation assuré(s) en dommages d'une surface totale de 9 303 m²

3 bâtiment(s) exclu(s) d'une surface totale de 158 m²

L'assurance de votre contenu

Autre contenu professionnel maxi 250 000 €

Contenu non professionnel maxi 1 000 €

Garanties acquises

Les responsabilités civiles (RC)

Montant de franchise applicable : 10 % des dommages - mini 300 € ; maxi 1 500 €

RC exploitation, sauvegarde de vos droits

RC produits livrés et frais de retrait

RC commettant, aides bénévoles

RC du fait des bâtiments, terrains et retenues d'eau

RC atteinte accidentelle à l'environnement

La protection juridique (PJ)

Protection juridique des litiges de la vie privée et professionnelle

Les événements de base garantis

Garanties	Franchises
Incendie	Niveau 2
Dommages électriques	Niveau 2
Tempête, grêle ou neige	Niveau 2
Catastrophes naturelles	Franchise légale
Attentats	Niveau 2
Événements climatiques, inondations	Franchise spéciale
Frais supplémentaires suite à sinistre	Néant
Frais de déblais à hauteur de 20% des indemnités dommages aux biens	Néant

Les garanties en-option

Garanties	Franchises	Plafonds
Dégâts des eaux	Niveau 2	
Vandalisme	Niveau 2	(*)
Fulguration, morsure des animaux	Niveau 2	
Vol	Niveau 2	5 000 €
Dommages aux marchandises et animaux transportés	Niveau 2	3 000 €--
Bris de machines, sur matériel :	Niveau 2	
- Agricole tracté, traîné, porté		6 000 €

(*) Selon les biens sinistrés, le plafond de cette garantie correspond au montant assuré pour le type de contenu concerné figurant dans le tableau "Descriptif du contenu".

Les garanties spécifiques à votre activité non souscrites au contrat

Bris de glace

Perte de marchandises en congélateur

Perte de marchandises en chambre à atmosphère contrôlée

Perte de marchandises sous serre verre

Perte de marchandises sous chapelle plastique

Perte de liquide - dommages aux cuves de lait et autres produits d'origine animale



Perte de liquide - dommages aux cuves de combustibles
 Perte de liquide - dommages aux cuves d'engrais liquides
 Perte de liquide - dommages aux cuves de vins, alcools et autres produits d'origine végétale
 Bris de machine sur matériel bureautique
 Bris de machine sur matériel sous bâtiments d'élevage spécialisé
 Bris de machine sur matériel sous serres
 Bris de machine sur matériel aquacole/salicole
 Bris de machine sur filets paragrêles
 Bris de machine sur matériel de production d'énergie renouvelable
 Bris de bouteilles et autres conditionnements
 Perte d'exploitation élevage spécialisé
 Accident d'élevage
 RC tourisme rural - activités sportives
 RC tourisme rural - hébergement, restauration, goûter
 RC tourisme rural - accueil, visites, activités culturelles

Franchises

Les niveaux de franchise indiqués dans les tableaux "Evènements de base garantis" et "Garanties en options" descriptifs des garanties correspondent à :

Niveau 2 : 10 % du montant des dommages - mini 300 € ; maxi 1 500 €

La franchise catastrophe naturelle est appliquée par établissement professionnel et par événement, son montant fixé par la loi est susceptible d'être modifié.

L'établissement professionnel constitue l'ensemble des locaux professionnels couverts par un même contrat et sis à la même adresse.

Si votre établissement professionnel est d'une surface inférieure ou égale à 1500 m² cette franchise est fixée à 10% du montant des dommages matériels directs avec un minimum de 1 140 € (3050 € en cas de sécheresse-réhydratation des sols) et un maximum de 10 000 €.

Si votre établissement professionnel est d'une surface supérieure à 1500 m² cette franchise est fixée à 10% du montant des dommages matériels directs avec un minimum de 1 140 € (3050 € en cas de sécheresse-réhydratation des sols).

La surface est la surface réelle au jour du sinistre calculée conformément à la définition de la surface figurant aux conditions générales de votre contrat et qui est la suivante : Elle est calculée, pour chacun des bâtiments, « à la tombée de goutte d'eau » afin de tenir compte des auvents, appentis ou par exemple des hangars de type « parapluie ».

La franchise évènements climatiques (de type inondations) s'élève également à 10 % du montant des dommages avec un minimum de 1 140 €.

Le seuil d'intervention en Protection Juridique est de 228 €.

Cotisation annuelle TTC

Cotisation annuelle de référence HT	4 430,04 €	
dont catastrophe naturelle		665,62 €
dont protection juridique		150,72 €
dont frais de gestion		6,32 €
Taxes annuelles	+	496,95 €
dont taxe attentat		6,50 €
Cotisation annuelle TTC	=	4 926,99 €

Conseils prévention

En cas de risque météorologique, vous bénéficiez avec votre contrat d'alertes par SMS vous permettant d'accéder à des conseils de prévention pour vous protéger, ainsi que vos proches. Pour renseigner ou modifier votre numéro de téléphone mobile contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre espace en ligne sécurisé.